

Image not found or type unknown



## reintegration et feuille de paye

Par **ueirdna**, le **21/05/2023** à **10:13**

Bonjour, suspendue depuis le 15/09/2021 en cdi, je n'ai plus eu de nouvelle de mon employeur, entre autre , aucune feuille de paye ce qui va de soit. En janvier et en fevrier de cette année je recoit 2 feuilles de paye négatives , ma part de cotisation mutuelle non prélevée, mon employeur n'est il pas obligé quand même par la loi , et même en négatif de me fournir ces feuilles de payes tout les mois, ????? Je vous remercie par avance pour votre réponse. Cordialement